

G 2019-06-18

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en date du 9 juin 2016 établissant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de l'année 2016 suite à l'avis de la CAP en date du 9 juin 2016.

Considérant le jugement du Tribunal administratif de Lille en date du 24 janvier 2019 annulant l'arrêté du 9 juin 2016 précité et précisant que la CAP doit être ressaisie au titre de la Promotion Interne des agents de maîtrise de l'année 2016.

Considérant la demande du Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord sollicitant des collectivités les propositions au titre de l'année 2016.

Considérant les propositions formulées par les collectivités au vu de la valeur professionnelle des agents.

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 11/06/2019.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2016 est arrêtée comme suit :

<i>Ville</i>	<i>Collectivité</i>	<i>Genre</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
AULNOY LEZ VALENCIENNES	Mairie	Monsieur	HAUDRECHY	Johan
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	EECKHOUDT	Arnaud
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	BISSON	Franck
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	FOURNIER	Anthony
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	BAK	Didier
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	NONNEZ	Alain
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	VANLICHTERVELDE	Alban

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

Ville	Collectivité	Genre	Nom	Prénom
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	BENZEGHIOUA	Nasser
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	ANGIER	Teddy
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Madame	BOULARD	Carole
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Monsieur	ROUPIN	Yannick
DUNKERQUE	Communauté urbaine	Madame	MARTEEL	Nathalie
FRETIN	Mairie	Monsieur	ANGELI	Nicolas
HAZEBROUCK	C.C. Flandre Intérieure	Monsieur	HOORNAERT	Doric
HAZEBROUCK	C.C. Flandre Intérieure	Madame	HOOFT	Sylvie
HEM	Mairie	Monsieur	MARTINSSE	Christophe
HEM	Mairie	Monsieur	VERCOOR	Loic
ILLIES	Mairie	Monsieur	MASSET	Patrick
LALLAING	Mairie	Monsieur	ADAMCZEWSKI	David
LAMBERSART	Mairie	Monsieur	VANDENBERGHE	Ludovic
LAMBERSART	Mairie	Monsieur	DELANNOY	Rodolphe
LAMBERSART	Mairie	Monsieur	MILLEVILLE	Christian
LEWARDE	C.C CŒUR DE L'OSTREVENT	Monsieur	COTON	Xavier
MAUBEUGE	C.A. MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Monsieur	DRUESNE	Olivier
MAUBEUGE	C.A. MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Monsieur	DEHANE	Malek
SAINT AMAND LES EAUX	Mairie	Monsieur	BARA	El Hachmi
TOUFFLERS	Mairie	Monsieur	SOYEZ	Arnaud
WORMHOUT	SIROM Flandres Nord	Monsieur	LUYSSSEN	Lionel
WORMHOUT	SIROM Flandres Nord	Monsieur	VANDEWALLE	Christophe

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le

11 JUIN 2019

Le Président,



Marc GODEFROY
Conseiller Départemental

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.